

1.13 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primoarrivants»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – J'ai visionné le reportage réalisé récemment par l'association Infor Jeunes Laeken en collaboration avec l'école Campus Saint-Jean-Imelda, intitulé «*D'Alep à Bruxelles, l'avenir passe par l'école*». Ce reportage présente les initiatives prises par l'association Infor Jeunes et la Coordination des écoles des devoirs de Bruxelles en vue d'aider les jeunes syriens à trouver le chemin de l'école. Pour ce faire, des membres de l'association se sont rendus au parc de la Rosée, à Anderlecht, où près de 300 enfants non scolarisés originaires du Moyen-Orient étaient installés. Selon le reportage, 70 demandes d'inscription ont été récoltées en moins de deux heures. C'est dire si la volonté de ces familles de scolariser leurs enfants est réelle et à quel point il est nécessaire de les aider dans cette démarche.

Le reportage met également en avant le besoin d'aide et de soutien psychologique de ces enfants, qui ont pour la plupart connu la guerre, l'exil, la violence et l'insécurité, en plus d'un traumatisme causé par le changement linguistique et culturel. Ces enfants présentent clairement des déterminants de fragilisation psychologique qui nécessiteraient davantage de moyens. Il est primordial d'assurer leur suivi psychologique en formant des professionnels capables de les accompagner dans leur intégration.

Enfin, le reportage met en avant l'effet très positif du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primoarrivants (DASPA) et des classes passerelles en termes d'intégration sociale et de bien-être de ces enfants. En revanche, il pointe le problème du manque de places dans les classes DASPA et le fait que ces classes n'existent pas dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui aurait pour conséquence une dualisation de notre système scolaire.

Madame la Ministre, avez-vous pris des mesures afin de venir en aide et d'accompagner ces familles qui, malgré des difficultés culturelles et linguistiques, des différences relatives à l'enseignement et à l'éducation par rapport à leur pays d'origine, émettent le désir de scolariser leurs enfants dans nos écoles? Le cas échéant, de quelles mesures s'agit-il? Quelles autres mesures avez-vous prises pour renforcer le dialogue famille-école au moment de l'inscription et tout au long du processus d'insertion scolaire? Avez-vous prévu davantage de moyens pour l'encadrement psychologique et pédagogique et les méthodes

adaptées à ces enfants ayant besoin d'une attention spécifique? Comptez-vous prendre des mesures en vue de créer davantage de classes DASPA et de mieux les répartir sur l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, les dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primoarrivants (DASPA) ont régulièrement éprouvé des difficultés d'organisation, notamment des distorsions entre l'attribution des périodes d'encadrement spécifiques aux DASPA et les périodes d'arrivées irrégulières des élèves primoarrivants.

Vous aviez annoncé une réforme de ces dispositifs pour 2017. Il semblerait pourtant que celle-ci accuse un certain retard. Comment évolue le travail au sein de votre cabinet? Quelles conclusions définitives avez-vous pu tirer des consultations des différents organes représentatifs et des pouvoirs organisateurs? Quand envisagez-vous de proposer un texte à vos collègues de gouvernement?

L'avis n° 3 du Groupe central mentionne le renforcement des programmes d'accompagnement, notamment de ceux des primoarrivants. Avez-vous rendu des recommandations dans la dynamique du Pacte pour un enseignement d'excellence?

À la veille de la prochaine rentrée scolaire, les pouvoirs organisateurs se posent des questions sur d'éventuelles modifications à venir. Pouvez-vous lever l'incertitude en la matière? Quelles sont vos orientations? Si vous envisagez des modifications pour la rentrée, quand les pouvoirs organisateurs seront-ils prévenus? J'ai moi-même déposé une proposition de résolution à la fin du mois de décembre 2016, afin de vous suggérer des pistes d'amélioration du cadre actuel. Quand recevrons-nous les dépêches relatives aux classes DASPA?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, depuis l'afflux d'élèves primoarrivants en septembre 2015, le gouvernement a adopté plusieurs mesures.

Nous observons l'octroi de périodes supplémentaires aux écoles (1717 en 2015-2016 et 1130 en 2016-2017), ainsi que le lancement d'appels à candidatures pour l'ouverture de dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primoarrivants, de DASPA (65 en 2014-2015, de 88 en 2015-2016, de 85 en 2016-2017).

Au-delà de ces mesures, nous travaillons sur un projet de décret modifiant celui de 2012. Parmi les dispositions prévues, il s'agira de préciser les modalités de comptage et de calcul concernant l'octroi des périodes en fonction de plusieurs dates de comptage, de prévoir un mécanisme d'adaptation des périodes afin de tenir compte des besoins réels des DASPA face à la situation des élèves primoarrivants, de prévoir l'allongement de

la durée en DASPA pour les élèves primoarrivants n'ayant jamais été scolarisés. Certains arrivent avec un parcours de vie intégrant peu ou pas de scolarité. Ces mesures législatives doivent être envisagées en lien avec les conclusions de l'avis n° 3, recommandant de s'assurer de la maîtrise de la langue d'apprentissage par tous les élèves.

Certains points d'attention seront intégrés dans le décret: l'articulation des bénéficiaires des cours d'adaptation à la langue de l'enseignement (ALE) et des DASPA, le développement des accords de collaboration entre les écoles, l'ouverture du DASPA aux élèves de 3^e maternelle, l'ouverture du DASPA aux ressortissants des pays européens d'Europe centrale et orientale, le suivi *post-DASPA*, l'investissement de moyens supplémentaires dans les dispositifs spécifiques de réduction des inégalités dans les acquis langagiers, la gratuité des équivalences de diplômes pour certaines catégories d'élèves et l'acquisition de certaines compétences interculturelles dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

Le projet de décret sera déposé au Parlement de la Communauté française dans le courant du premier semestre de l'année scolaire 2017-2018 pour une entrée en vigueur au mois de septembre 2018. Il est en cours de rédaction. Il sera soumis au gouvernement au début de l'année scolaire. Une lecture sera donc possible à la fin du mois d'août. Le dossier sera programmé au sein de notre Parlement dans la première partie de l'année scolaire 2017-2018. Différentes réunions sont prévues avec les acteurs de terrain pour élaborer les dispositions en fonction de leurs besoins ressentis au quotidien.

Par ailleurs, concernant le dialogue entre les familles et l'école, je voudrais mettre en évidence tout le travail déjà mené par les acteurs de terrain, le travail essentiel du projet élaboré par «La Petite École», qui devrait servir d'exemple. L'objectif de ce projet, soutenu par le ministre Rachid Madrane et moi-même, est d'offrir un espace de transition entre la non-scolarisation et l'école. L'ASBL vise des enfants migrants de 6 à 13 ans, n'ayant été jamais ou peu scolarisés dans leur pays.

Dans le courant du premier semestre, en collaboration avec le Centre de référence en santé mentale (CRéSaM), des séances d'information et de sensibilisation seront organisées pour renforcer les équipes éducatives et faire face aux traumatismes présents chez ces élèves.

En ce qui concerne la proposition de M. Doulkeridis d'ouvrir des DASPA dans toutes les écoles, les établissements du fondamental recevant des élèves primoarrivants bénéficient de périodes d'adaptation à la langue. Dans le cadre de l'encadrement différencié, les élèves primoarrivants sont pris en compte dans le calcul de l'indice socioéconomique de l'implantation. De

plus, plus d'une quinzaine de partenariats ont été mis en place entre des DASPA et plusieurs écoles, ce qui porte à 140 le nombre d'établissements scolaires concernés par le dispositif DASPA, mais ne l'ayant pas forcément en leur sein.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces réponses encourageantes. On attendra que le décret soit déposé pour entamer les échanges.

Vous ne m'avez cependant pas répondu sur les actions à mener en amont de l'inscription, c'est-à-dire le processus de soutien aux familles pour qu'elles trouvent une école. Je reconnais toutefois qu'il ne s'agit pas directement de vos compétences. Il faudra certainement travailler avec vos collègues des Régions, que je veillerai aussi à interpeller. Il me semble important d'agir en amont pour éviter l'exclusion de l'école, qui constitue souvent une première étape pour d'autres exclusions.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, je note que le décret est postposé d'une année scolaire. Initialement évoquée en 2017, son entrée en vigueur est désormais prévue en septembre 2018. Nous travaillerons donc sur le texte lors de la prochaine session.

Par rapport aux dépêches pour l'année scolaire 2017-2018, je souhaiterais que vous veilliez à communiquer à temps aux pouvoirs organisateurs et aux écoles le nombre de périodes auxquels ils ont droit pour l'année scolaire. Il est beaucoup plus difficile de s'organiser lorsque les dépêches sont envoyées la veille de la rentrée, qu'il s'agisse de la dépêche de base comprenant les 24 périodes ou la dépêche complémentaire redistribuant les périodes en fonction de la fréquentation de la classe l'année précédente. Cette information devrait parvenir aux pouvoirs organisateurs et aux écoles concernées dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant la fin de l'année scolaire.

1.14 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Collaboration entre les espaces publics numériques et les établissements scolaires en FWB»

Mme Olga Zrihen (PS). – La Région wallonne, par le biais de son ministre du Numérique, Jean-Claude Marcourt, souhaite créer cent nouveaux espaces publics numériques (EPN) et développer les activités des 166 espaces existants via un appel à projets. En outre, 300 000 euros ont été débloqués à cet effet et les candidats ont jusqu'au 9 juin pour se manifester. L'objectif est de lutter contre la fracture numérique qui est fortement marquée en Wallonie, avec un nombre toujours très important de personnes qui ne disposent pas d'un accès à un réseau.